



Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres d'OVHcloud aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Le présent communiqué de presse ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou Australie.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **OVHcloud annonce le succès de son introduction en Bourse sur Euronext Paris**

- *L'introduction en Bourse (« IPO ») vise à accélérer la trajectoire de croissance d'OVHcloud et à consolider sa position de leader européen, tout en poursuivant son expansion en Amérique du Nord et en Asie.*
- *Offre d'environ 400 millions d'euros, qui pourra être portée jusqu'à environ 460 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.*
- *L'Offre est constituée (i) de l'émission de 18 918 919 nouvelles actions (les « Actions Nouvelles ») d'un montant d'environ 350 millions d'euros et (ii) la cession de 2 702 702 actions existantes d'un montant d'environ 50 millions d'euros (les « Actions Cédées Initiales ») par KKR, TowerBrook Capital Partners, des membres de la famille Klabar et certains dirigeants, salariés et anciens salariés de la Société (les « Actionnaires Cédants »).*
- *Option de surallocation : les Garants pourront acheter un nombre maximum de 3 243 244 actions existantes supplémentaires par KKR et TowerBrook Capital Partners (les « Actions Cédées Supplémentaires »), portant la cession d'actions existantes de 50 millions d'euros à 110 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.*
- *Prix de l'Offre : 18,50 euros par action, faisant ressortir une capitalisation boursière d'OVHcloud d'environ 3,5 milliards d'euros.*
- *Forte demande émanant d'investisseurs institutionnels de premier rang, en France et à l'étranger.*
- *Succès de l'Offre auprès des particuliers en France, avec la plus forte participation pour une introduction en Bourse sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis 10 ans, hors privatisation, et succès de l'offre concomitante réservée aux salariés d'OVHcloud adhérents du plan d'épargne d'entreprise.*
- *Le début des négociations des actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur une base avant émission est prévu le 15 octobre 2021, sur la ligne de cotation intitulée "OVH Promesses".*
- *Le règlement-livraison des actions est prévu le 18 octobre 2021.*
- *La fin de la période de stabilisation et date limite d'exercice de l'option de surallocation est fixée au 13 novembre 2021.*

**Roubaix, le 14 octobre 2021** – OVH Groupe (la « Société » et, avec ses filiales, « OVHcloud » ou « le Groupe »), le leader européen du cloud, annonce aujourd'hui le succès de son IPO sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A, ISIN FR0014005HJ9, mnémonique « OVH »).

L'Offre a rencontré un grand succès auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux de premier rang et d'investisseurs individuels français. Sur la base du prix d'introduction de 18,50 euros par action, la capitalisation boursière d'OVHcloud s'élève à environ 3,5 milliards d'euros.

La négociation des actions d'OVHcloud (sous la forme de promesses d'actions) sur le marché réglementé d'Euronext Paris, Compartiment A, débutera le 15 octobre 2021. Le règlement-livraison de l'offre est prévu le 18 octobre 2021.

**Michel Paulin, Directeur général d'OVHcloud**, a déclaré :

*« Le succès de l'introduction en Bourse d'OVHcloud marque le début d'une nouvelle séquence de développement pour notre entreprise. Cette opération nous donne à la fois des moyens supplémentaires pour accélérer notre croissance et renforcer notre position de champion européen et pure player du cloud, tout en soutenant notre expansion internationale et en renforçant les relations de confiance que nous entretenons avec nos parties prenantes.*

*Cette étape importante est le prolongement logique de plus de 20 ans de croissance vertueuse et durable, rendue possible par le leadership visionnaire d'Octave Klaba, le talent de nos plus de 2 400 collaborateurs et les forces conjointes de tout notre écosystème.*

*Le succès notable de l'Offre auprès des investisseurs individuels et la forte participation des salariés d'OVHcloud à l'offre concomitante qui leur a été réservée, témoignent de leur confiance dans le développement du Groupe que nous construisons tous les jours avec notre écosystème de clients et partenaires. Nous avons hâte d'écrire avec eux, ainsi qu'avec les nombreux investisseurs institutionnels qui nous rejoignent aujourd'hui aux côtés de KKR et TowerBrook, ce nouveau chapitre de l'histoire d'OVHcloud pour propulser encore plus loin notre Cloud ouvert, de confiance et durable. »*

## **Raisons de l'Offre**

La Société a l'intention d'utiliser le produit de l'émission des Actions Nouvelles pour financer sa stratégie de croissance, dont notamment le financement de son expansion géographique et la construction des centres de données, du développement des produits nouveaux et le cas échéant des opérations de croissance externe.

## **Termes définitifs de l'Offre**

Le prix de l'Offre est fixé à 18,50 euros par action<sup>1</sup>. La capitalisation boursière d'OVHcloud s'établit à environ 3,5 milliards d'euros.

Dans le cadre de l'IPO, 21 621 621 actions ont été émises (avant l'exercice de l'Option de Surallocation), dont :

- 3 600 000 actions à l'Offre à Prix Ouvert, représentant environ 17 % de la taille initiale de l'Offre. Les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) seront servis à 100 % et les ordres A2 (au-delà de 200 actions) à 81 %. La demande totale exprimée dans l'OPO a été servie à hauteur de 91 % ;
- 18 021 621 actions au Placement Global représentant environ 83 % de la taille initiale de l'Offre.

## **Produits de l'Offre**

Le produit brut de l'émission des 18 918 919 Actions Nouvelles s'élèvera à environ 350 millions d'euros pour la Société.

Le produit brut de la cession des 2 702 702 Actions Cédées Initiales s'élèvera à environ 50 millions d'euros pour les Actionnaires Cédants et pourra être porté à environ 110 millions d'euros au maximum, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées Initiales.

---

<sup>1</sup> La fourchette indicative de prix figurant dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 21-431 en date du 4 octobre 2021 était fixée à 18,50 – 20.00 euros par action.

## Option de Surallocation

KKR et TowerBrook Capital Partners ont consenti à BNP Paribas, pour le compte des Garants, une option permettant l'acquisition d'au plus 3 243 244 actions représentant un maximum de 15 % du nombre total des Actions Nouvelles et Actions Cédées Initiales (« l'Option de Surallocation »).

Cette Option de Surallocation couvrira toutes potentielles surallocations à venir et facilitera toutes opérations de stabilisation, destinées à stabiliser ou à soutenir le prix des actions sur le marché. Elle peut être exercée une fois uniquement et à tout moment, intégralement ou partiellement, durant les 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, du 14 octobre 2021 au 13 novembre 2021 (inclus).

La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées Supplémentaires.

## Prochaines étapes

Date	Evénement
15 octobre 2021	Début des négociations des actions sur Euronext Paris sous la forme de promesses d'actions (sur une ligne de cotation intitulée "OVH Promesses" jusqu'à la date de règlement-livraison du Placement Global et de l'OPO)
18 octobre 2021	Règlement-livraison des actions
19 octobre 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « OVH »
13 novembre 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation éventuelle  Fin de la période de stabilisation

## Evolution de la structure de l'actionariat

A la réalisation de l'Offre, la structure de l'actionariat de la Société sera la suivante\*:

Actionnaires	Détenion (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)			Détenion (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation)		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Famille Klaba <sup>1</sup> .....	18.196.292	9,7%	9,7%	18.196.292	9,7%	9,7%
Digital Scale SAS <sup>2</sup> .....	25.980.191	13,8%	13,8%	25.980.191	13,8%	13,8%
Yellow Source SAS <sup>2</sup> .....	24.026.666	12,7%	12,7%	24.026.666	12,7%	12,7%
Deep Code SAS <sup>3</sup> .....	25.316.067	13,4%	13,4%	25.316.067	13,4%	13,4%
Bleu Source SAS <sup>3</sup> .....	24.026.666	12,7%	12,7%	24.026.666	12,7%	12,7%
Innolys SAS <sup>4</sup> .....	13.146.668	7,0%	7,0%	13.146.668	7,0%	7,0%
Invest Bleu SAS.....	432.433	0,2%	0,2%	432.433	0,2%	0,2%
<b>Total concert (famille Klaba et entités contrôlées par la famille Klaba).....</b>	<b>131.124.983</b>	<b>69,6%</b>	<b>69,6%</b>	<b>131.124.983</b>	<b>69,6%</b>	<b>69,6%</b>
Spiral Holdings BV <sup>5</sup> .....	15.880.192	8,4%	8,4%	14.258.570	7,6%	7,6%
Spiral Holdings SCA <sup>6</sup> .....	15.880.192	8,4%	8,4%	14.258.570	7,6%	7,6%
Salariés et dirigeants anciens et actuels du groupe et administrateurs <sup>7</sup> .....	4.025.728	2,1%	2,1%	4.025.728	2,1%	2,1%

Flottant.....	21.621.621	11,5%	11,5%	24.864.865	13,2%	13,2%
<b>TOTAL.....</b>	<b>188.532.716</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>188.532.716</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

- (1) La famille Klaba comprend MM. Henrik, Octave et Miroslaw Klaba et Mme Halina Klaba.
- (2) Entités contrôlées par M. Octave Klaba et les membres de sa famille
- (3) Entités contrôlées par M. Miroslaw Klaba et les membres de sa famille
- (4) Entité détenue par MM. Octave et Miroslaw Klaba
- (5) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement gérés ou conseillés par TowerBrook Capital Partners
- (6) Entité détenue indirectement par des fonds d'investissement ou autres entités gérés ou conseillés par KKR
- (7) Hors administrateurs représentant la famille Klaba, et y compris un administrateur n'ayant pas vocation à le demeurer à la date du règlement-livraison de l'introduction en bourse

*\*Chiffres hors prise en compte de l'offre concomitante réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise qui, au vu de informations disponibles, a fait l'objet d'un taux de souscription élevé pour ce type d'opération, et dont les résultats seront communiqués ultérieurement.*

## Flottant

Le flottant représentera environ 11,5 % du capital social d'OVHcloud post-Offre et pourra être porté à environ 13,2 % du capital social d'OVHcloud, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

## Engagements de conservation

OVHcloud, KKR et TowerBrook Capital Partners prennent un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Les membres de la famille Klaba et certains dirigeants et salariés de la Société prennent un engagement de conservation d'une durée de 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

## Intermédiaires financiers

BNP Paribas, Citigroup, JP Morgan et KKR Capital Markets agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés ; Credit Suisse, Goldman Sachs, Morgan Stanley et Société Générale agissent en tant que Teneurs de Livre Associés, tandis que CIC agit en tant que Co-Chef de File (formant avec les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et les Teneurs de Livre Associés, les « Garants ») dans l'IPO. Rothschild & Co et Eight Advisory agissent en tant que Conseils financiers indépendants, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP en tant que Conseil juridique, Brunswick en tant que Conseil en communication et Accellency en tant que Conseil en relations-investisseurs. White & Case LLP agissent en tant que Conseil juridique des Garants. Bain & Company a contribué au positionnement stratégique et à des études de marché.

## Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 4 octobre 2021 sous le numéro 21-431, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 17 septembre 2021 sous le numéro I.21-052, (ii) du supplément à ce document d'enregistrement approuvé le 4 octobre 2021 sous le numéro I.21-059 et (iii) d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais sur demande auprès de la société à OVHcloud, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France, ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'OVHcloud (<https://ipo.ovhcloud.com/>).

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement et à la section 2 de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la réputation, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le cours des actions de la Société.

## **Prochains événements :**

16 novembre 2021 : Publication des résultats de l'exercice clos au 31 août 2021

## **Contacts média :**

### **OVHcloud**

Marie Vaillaud – Responsable de la Communication Corporate

**marie.vaillaud@ovhcloud.com**

+ 33 (0)6 49 32 74 02

### **Brunswick**

Aurélia de Lapeyrouse : +33 (0)6 21 06 40 33

Guillaume Maujean : +33 (0)6 67 74 36 89

**ovhcloud@brunswickgroup.com**

## **AVERTISSEMENTS**

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à OVHcloud ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de titres d'OVHcloud peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. OVHcloud n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

**Etats-Unis.** *Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les titres ne pourront être ni offerts ni vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. OVHcloud n'envisage pas d'enregistrer ses titres aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de titres aux Etats-Unis.*

**Union européenne.** *Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par OVHcloud d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué de presse n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorized person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du*

Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres d'OVHcloud sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'OVHcloud ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, Canada, Japon ou Australie. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Les Garants agissent exclusivement pour le compte de la Société et aucune autre personne dans le cadre de l'Introduction en Bourse envisagée et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué. Ni les Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

Pendant une période de 30 jours suivant la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 13 novembre 2021 inclus), BNP Paribas, agissant en qualité d'Agent Stabilisateur pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué no°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, BNP Paribas pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, BNP Paribas, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5 % de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

### **Déclarations prospectives**

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les perspectives et axes de développement d'OVH Groupe (« **OVHcloud** »). Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la

*forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par OVHcloud. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.*

*Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs d'OVHcloud en ce qui concerne ses marchés, ses stratégies, sa croissance, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses liquidités. Les déclarations prospectives d'OVHcloud ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Sauf obligation législative ou réglementaire qui s'appliquerait, OVHcloud décline expressément tout engagement de publier des mises à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.*

*OVHcloud opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution ; il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute déclaration prospective, étant rappelé qu'aucune de ces déclarations prospectives ne constitue une garantie de résultat. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.*